



AGENCE DE VERNEUIL – 358 rue de la Madeleine – 27130 VERNEUIL
PB IMMOBILIER - SARL au capital de 10 000 € - RCS EVREUX
N°424430999 - Siège social : 34 rue de Verdun, 27000 EVREUX
Tél : 02.32.62.19.19 - E-mail : evreux@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 09 novembre 2021

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 59.999 €	4.166,67 €	5.000€
De 60.000 à 99.999 €	7,50 %	9,00 %
De 100.000 à 124.999 €	6,67 %	8,00 %
De 125.000 à 149.999 €	6,25 %	7,50 %
De 150.000 à 199.999 €	5,83 %	7,00 %
A partir de 200.000 €	5,00 %	6,00 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

*Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 9 novembre 2021

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : Offert
- **Honoraires plafonnés à Un mois de loyer hors charges TTC pour le locataire et pour le bailleur.**

Honoraires pour les baux Professionnels et Commerciaux :

15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC à la charge du preneur.

Prestations particulières – Barème à compter du 9 novembre 2021

Honoraires d'état des lieux : 3 € TTC/m² à la charge du bailleur.

Gestion locative – Barème à compter du 9 novembre 2021

Honoraires de gestion (à la charge du bailleur, détail des packs en agence) :

Pack Confort : 5,83 % HT des sommes encaissées, soit 7 % TTC

Pack Classique : 7 % HT des sommes encaissées, soit 8,4 % TTC

Pack Privilège : 10 % HT des sommes encaissées, soit 12 % TTC

Autres prestations : Assurance loyers impayés : 2,5 % TTC des loyers encaissés.